

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 11 octobre 2019

10^{ème} Commission

N° CP-2019-9-10-4

Service instructeur

DSOL - Service de protection maternelle et infantile

Service consulté

FINANCEMENT DE 25 POSTES D'ANIMATEURS EXERCANT DANS 18 RELAIS ASSISTANTS MATERNELS POUR UN MONTANT TOTAL DE 33 375 EUROS

Résumé : Il est proposé la mise en paiement des subventions concernant le financement de 25 postes d'animateurs de Relais Assistants Maternels pour un montant total de 33 375 € réparti entre les 8 organismes énumérés dans la liste jointe à ce rapport.

Lors de sa session budgétaire du 14 décembre 2018, l'Assemblée départementale a approuvé un crédit de 65 000 € pour participer au financement des postes d'animateurs de Relais Assistants Maternels (RAM) à raison de 1 500 € par poste équivalent temps plein par année pleine, soit 49 postes d'animateurs, dont certains à temps partiel, intervenant dans les 35 RAM du département.

Les RAM s'inscrivent dans des projets globaux d'actions en faveur de la petite enfance et bénéficient d'un agrément de la Caisse d'Allocations Familiales.

Leurs missions principales sont :

- de favoriser la rencontre et les échanges des assistants maternels, des enfants accueillis et des parents et le décloisonnement entre les divers modes d'accueil au plan local,
- d'organiser l'information des parents et des assistants maternels,
- d'entrer en contact avec les gardiennes non agréées, les informer, les inciter à sortir de la clandestinité,
- de susciter et promouvoir la formation des assistants maternels.

Une première tranche de ces subventions, pour un montant de 29 175 €, a été répartie entre 17 Relais Assistants Maternels lors de la Commission Permanente du 5 avril 2019.

Le présent rapport vous propose, conformément à la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-10-1 du 14 décembre 2018, d'accorder pour l'année 2019, les subventions pour l'aide au financement de 25 postes d'animateurs de 18 Relais d'Assistants Maternels, gérés par 8 organismes différents, pour un montant total de 33 375 €, réparti dans la liste ci-jointe annexée au rapport.

La 10^{ème} Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 20 septembre 2019.

La dépense est à imputer sur le programme G723, chapitre 65, fonction 41, natures 6574 et 65734, service 501.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT